



74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 30 /2025

ARRETE MUNICIPAL
TARIFS UTILISATION DES DROP ZONES (DZ) COMMUNALES

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/075 du 24 mai 2020 relative aux pouvoirs délégués du Maire ;

ARRETE

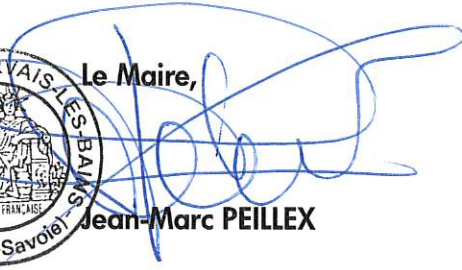
Article 1 : Les tarifs d'utilisation des DZ communales pour l'année 2025 sont les suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Tarifs par jour</i>
<i>Approvisionnement des refuges</i>	<i>100 €</i>
<i>Travaux</i>	<i>300 €</i>

Article 2 : Les présents tarifs ne s'appliquent pas dans le cadre d'hélicoptage s'inscrivant dans le cadre d'une mission de service public.

Article 3 : Monsieur Le Maire de la Commune de Saint Gervais les Bains, Monsieur le Directeur général des services et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 03 juin 2025

 **Le Maire,**

Jean-Marc PEILLEX

Mis en ligne le 11 juin 2025

Télétransmis en Sous-Préfecture le 11 juin 2025.